

Baccalauréat professionnel Cuisine		Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 – Epreuve scientifique et technique	U.1	5					
E11 – Sous-épreuve de technologie	U.11	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF, écrit
E12 – Sous-épreuve de sciences appliquées	U.12	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF, écrit
E13 – Sous-épreuve de mathématiques	U.13	1	CCF écrit		Ponctuel, écrit	1 h	CCF, écrit
E2 – Epreuve de gestion et de dossier professionnel	U.2	5					
E21 – Sous-épreuve de gestion appliquée	U.21	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	2 h	CCF, écrit
E22 – Sous-épreuve de présentation du dossier professionnel	U.22	3	CCF, oral		Ponctuel, oral	30 mn (2)	CCF, oral
E.3 – Epreuve professionnelle	U.3	9					
E31 – Sous-épreuve de pratique professionnelle	U.31	8	CCF écrit et pratique		Ponctuel, écrit et pratique	5 h 30 (3)	CCF écrit et pratique
E32 – Sous-épreuve de Prévention Santé Environnement	U.32	1	CCF écrit et pratique		Ponctuel, écrit	2 h	CCF écrit et pratique
E.4 – Epreuve de langue vivante	U.4	3	CCF, oral		Ponctuel, oral	20 min (4)	CCF
E.5 - Epreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5					
E51 – Sous-épreuve de français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF
E52 – sous-épreuve d'histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF
E.6 - Epreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF
E.7 Epreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		ponctuel, pratique		CCF
Epreuve facultative Langue vivante (5)	UF1		Ponctuel Oral	20mn (4)	Ponctuel oral	20mn (4)	Ponctuel oral

(1) Ces sous-épreuves peuvent faire référence à un même contexte professionnel

(2) La durée de l'épreuve se décompose en 10 mn de présentation et 20 mn d'échanges avec le jury

(3) 1h30 de phase écrite au maximum et 4 h de pratique

(4) dont 5 minutes de préparation

(5) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.